



# Le guide du tri

**La Communauté de Communes Terroir de Caux**, a été créée en 2017 et compte actuellement 79 communes.

Le système de collecte sélective des déchets en porte à porte a fait l'objet d'une uniformisation en 2018.

Les bacs jaunes font l'objet d'un ramassage tous les 15 jours.

Les ordures ménagères résiduelles sont ramassées elles aussi tous les 15 jours, sauf pour les communes de plus de 1400 habitants, pour lesquelles le ramassage se fait chaque semaine ( Bacqueville en Caux, Luneray, Tôtes, Val de Scie, Val de Saône).



Parmi les compétences obligatoires de la Communauté de Communes, figure la "*Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*".

Pour ce qui est du ramassage, celui-ci est confié aux sociétés Ikos environnement, Groupement Paprec & Véolia.

L'intercommunalité gère également la construction et la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire.

La méthanisation est effectuée par le SMITVAD.

# Informations pratiques

## Comment ça marche ?



- En porte à porte : le papier et les emballages vides recyclables en vrac dans le bac jaune. Les ordures ménagères résiduelles dans le bac gris.
- En points d'apport volontaire : le verre / le textile
- En déchetteries : tous les autres déchets qui ne peuvent être pris en charge dans les circuits habituels.

## Les bacs



- Seuls les bacs distribués par la collectivité, fermés et disposés le long d'une voie publique seront collectés.
- Les bacs restent la propriété de la collectivité. Vous en assurez l'entretien et signalez toute détérioration ou perte.
- Vous déménagez : comme pour vos abonnements (eau, électricité), en cas de changement d'adresse, vous devez nous en avvertir. Les bacs qui vous ont été confiés doivent être laissés sur place et pourront être changés par les nouveaux habitants.
- Votre bac a été volé : il pourra être remplacé sur présentation de la copie du procès-verbal de déclaration de vol délivré par les services de la Gendarmerie.
- Un changement dans la composition familiale ? Changer de bac est nécessaire : contactez le 02 35 04 03 07 ou faites un mail à " [ambassadeurtri@terroirdecaux.net](mailto:ambassadeurtri@terroirdecaux.net) "

## La collecte



- Il convient de sortir le bac la veille au soir et le rentrer après la collecte. Reportez-vous au calendrier de collecte pour connaître les jours de présentation. Vous pouvez le consulter et /ou le télécharger sur le site internet : [www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr) rubrique environnement-collectes en porte à porte.
- Les consignes de tri sont à respecter, les bacs comprenant des erreurs de tri peuvent être refusés à la collecte. Dans ce cas, un autocollant de non-conformité sera apposé sur le bac.
- Pour faciliter le travail des opérateurs de collecte, disposez votre bac les poignées tournées vers la chaussée.

**Les recyclables**

# Ce qu'il faut mettre dans le bac jaune



*Tous les emballages se trient!*



Papier, journaux



Cartonnettes



Métaux



Bouteilles en plastique



Barquettes en polystyrène



Pots de yaourts



sachets en plastique



Barquettes de beurre  
pots de crème fraîche, etc...



Flacons en plastique



Tubes de crème ou de dentifrice



Petits éléments aluminium

Si exceptionnellement, votre bac jaune était trop plein, vous pouvez compléter le dépôt en porte à porte avec des emballages, à condition **UNIQUEMENT** qu'ils soient mis dans un sac transparent et qu'un contrôle du tri soit possible.



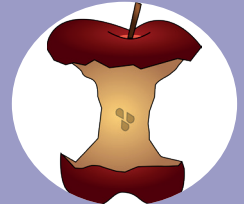
# Les erreurs à ne pas commettre



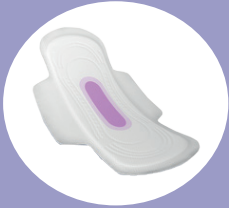
Textiles/chaussures



Cartons bruns



Aliments



Serviettes  
hygiéniques



Papiers souillés  
couches sales



Masques jetables



Polystyrène



Electroménager



Pots de peinture  
ou de produits toxiques



Vaisselle cassée



Verre

## Bon à savoir...

- Mettez les déchets en vrac dans le bac
- Il n'est pas nécessaire de laver les emballages : veillez simplement à bien les vider de leur contenu
- N'empilez pas les emballages les uns dans les autres
- Laissez les bouchons sur les bouteilles (sauf si vous les collectez au profit d'une association)





Tous les déchets ménagers non recyclables



Les couches, les mouchoirs en papier



Les restes alimentaires



Les déchets à usage unique (lingettes, masques...)



Les petits plastiques durs



La litière des animaux domestiques

### Bon à savoir...

Même si vous pouvez mettre vos déchets alimentaires dans votre poubelle grise, pourquoi ne pas penser au compost ?

La Communauté de Communes vous propose des composteurs en bois ou en plastique. N'hésitez-pas à vous renseigner au 02 35 04 03 07

ou par mail à : [ambassadeurtri@terroirdecaux.net](mailto:ambassadeurtri@terroirdecaux.net)

Vous pouvez composter :

- Les épluchures
- Les restes de repas non carnés
- Les déchets de jardin



**Il est toutefois indispensable de venir déposer en déchetterie vos déchets de tonte et vos tailles de haies**

# Les erreurs à ne pas commettre



Le verre



Les médicaments



Les piles



Les produits dangereux



Le petit électroménager



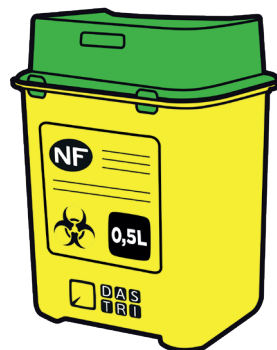
Les jouets, les tuyaux

## Les déchets de soins (DASRI) Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Les déchets de soins présentent un risque potentiel d'infection et de contamination. Ils pourraient blesser les opérateurs de collecte. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas les jeter dans le bac à ordures ménagères ou de déchets recyclables.

**Ces déchets sont à déposer en pharmacie, en boîte homologuée, sans compresse ni pansement.**

Ramenez vos médicaments non utilisés en pharmacie.



**Le verre**

# Ce qu'il faut mettre dans la colonne



Les bouteilles



Les bocaux



Les flacons



# Les erreurs à ne pas commettre



Les couvercles  
Les bouchons...



Les ampoules



La terre  
cuite



Les autres  
déchets  
(ex. textiles)



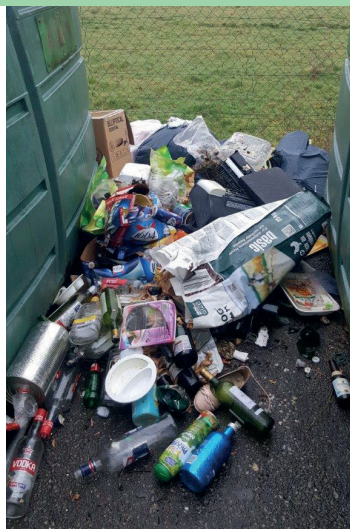
Les miroirs



La vaisselle  
cassée

## Bon à savoir...

**Les dépôts sauvages  
sont INTERDITS  
et passibles d'amende**





- Les vêtements et le linge propres et secs même s'ils sont usés, déchirés ou abîmés.
- Les chaussures liées par paire.
- La petite maroquinerie (sacs à mains, ceintures).

**Le tout dans un sac bien fermé (30 L maximum)**



## Les erreurs à ne pas commettre :

- Des textiles souillés de peintures, graisses ou autres, mouillés et/ou moisis
- De gros volumes (valises, couvertures).



**Si le bac est plein, ne laissez pas vos sacs par terre : contactez le numéro inscrit sur la borne.**

## QUE DEVIENNENT LES DONS ?

### Les associations :

Elles séparent et trient les textiles : une grande partie approvisionne les vestiaires gratuits pour les plus démunis.

### Les filières de recyclage :

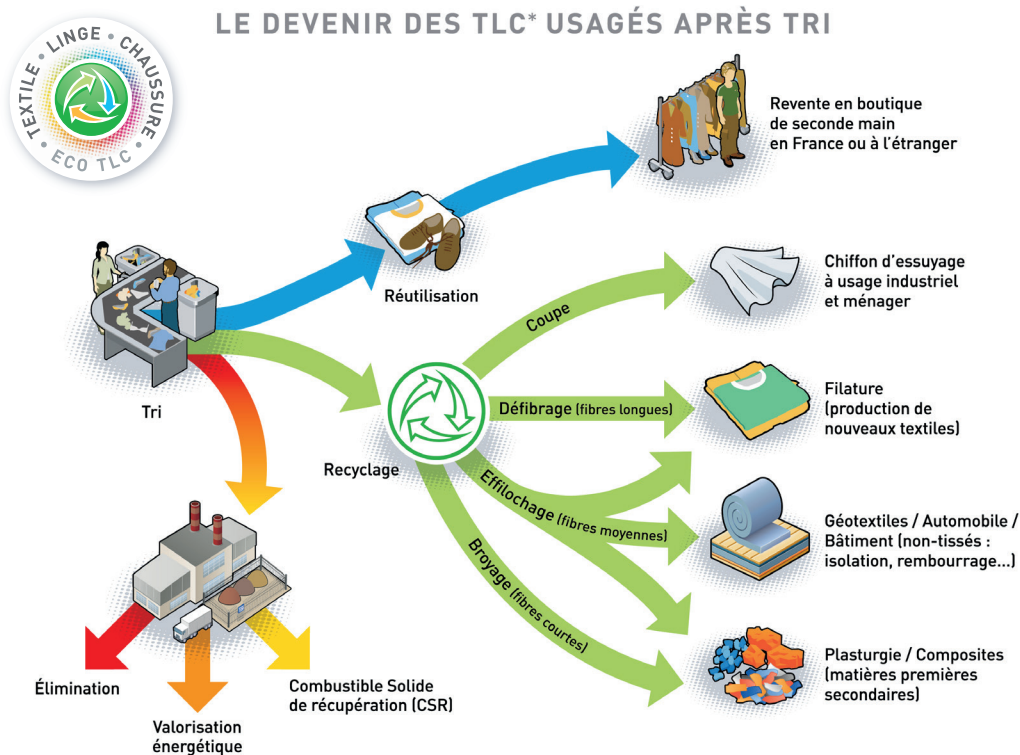
Environ 90% des textiles collectés sont triés et valorisés, évitant ainsi l'incinération ou l'enfouissement.

Les textiles non réutilisables en l'état sont recyclés : leurs composants pourront être valorisés.

Transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibre, ils pourront être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

Liste des Points d'Apport Volontaire sur :

[www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)



Puisque tous les déchets ne doivent pas être jetés à la poubelle, ni vidés dans l'évier car particulièrement nocifs pour l'environnement (par exemple, les piles, les solvants ou encore les téléphones portables..) et que par conséquent, ils ne sont pas collectés en porte-à-porte, alors les déchetteries sont là pour les recevoir. De même, tous les déchets volumineux et encombrants ne font pas l'objet d'un ramassage dans les communes et doivent être apportés en déchetterie.

**Vous pouvez accéder aux 3 déchetteries du territoire, quelle que soit votre commune.**

**Gueures**  
Rue des Canadiens

**La-Chapelle-  
du-Bourgay**  
RD 107

**Vassonville**  
Route de la Mare aux  
Loups

Il suffit de vous munir de votre carte d'accès pour l'obtenir, merci de contacter nos services)



Cette carte est gratuite.  
Si vous la perdez, la suivante vous sera facturée 10€

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Vitesse limitée à 10 km/h sur le site.
- Interdit à tout véhicule d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Apports de plus de 3 m<sup>3</sup> interdits.
- Accès aux quais interdits aux mineurs (même accompagnés).
- Interdit de récupérer dans les bennes.
- Interdit à tout animal même tenu en laisse.
- Interdit de déposer des déchets à proximité du site.



## Les horaires d'ouverture

	ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)	
<b>Lundi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45
<b>Mardi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45
<b>Mercredi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45
<b>Jeudi</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>
<b>Vendredi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 18h45
<b>Samedi</b>	9h00 - 11h45	13h30 - 18h15
<b>Dimanche</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>

	HIVER (du 01/11 au 31/03)	
<b>Lundi</b>	<b>Fermé</b>	14h00 - 16h45
<b>Mardi</b>	<b>Fermé</b>	14h00 - 16h45
<b>Mercredi</b>	<b>Fermé</b>	14h00 - 16h45
<b>Jeudi</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>
<b>Vendredi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 16h45
<b>Samedi</b>	9h00 - 11h45	14h00 - 16h45
<b>Dimanche</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>

### RAPPEL

Vous devez **obligatoirement** fixer les déchets que vous apportez, soit en le maintenant avec un filet, soit en les attachant. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de vous refuser l'accès sur le site.



## Ce qu'il faut mettre à la déchetterie



POLYSTYRÈNE



CARTONS



MÉTAUX



BATTERIES



DEEE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUE (DDS)



PILES ET  
ACCUMULATEURS



HUILES DE FRITURES



BOIS



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



HUILES DE VIDANGE



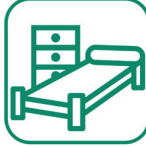
CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



TEXTILES



MOBILIER



DÉBLAIS / GRAVATS



VERRES



BOUTEILLES  
PLASTIQUES



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE

Uniquement à Gueures :



PNEUMATIQUES

### Les erreurs à ne pas commettre :



Déchets de soins



Bouteilles de gaz



Amiante



Déchets des bacs  
gris & jaune

# LE MOBILIER



Armoire



Lit



Canapé



Table



Fauteuil



Chaise



Matelas



Mobilier de  
jardin

Si vos meubles sont en trop mauvais état pour être donnés, rénovés ou revendus, vous pouvez vous en débarrasser en les déposant à l'une de nos 3 déchetteries, dans la benne dédiée aux meubles usagés.

écomobilier

Eco-mobilier est l'éco-organisme (à but non lucratif et agréé par le ministère de l'Écologie) qui a en charge la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation des meubles et matelas usagés. Il travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales qui, à elles seules, collectent 85% des meubles usagés.

En 2019, 755 tonnes de mobilier ont été collectés sur Terroir de Caux.

## Bon à savoir...

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie :

- **Le bois** peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.
- **La mousse** d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.
- **Les canapés** peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
- **Le plastique** d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

**Si vous êtes curieux, connectez-vous: [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)**

## LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE & ÉLECTRONIQUE

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » signait la plume de Lavoisier. Eco-système et Réylum, deux organismes à but non lucratif spécialisés dans le recyclage d'appareils électriques et usagés, ont décidé d'unir leurs forces sous un nouveau logo : Ecosystem.



Quatre secteurs sont concernés: le recyclage des DEEE ménagers, professionnels, lampes et petits appareils extincteurs pourront compter sur Ecosystem afin de voir leur durée de vie s'allonger.

Cette reprise est financée par l'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique.

Pour vous débarrasser d'un appareil usagé, rendez-vous sur le site :

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

Vous pouvez même localiser le point de collecte le plus proche de chez vous.

Vous pouvez bien sûr déposer vos appareils usagés à la déchetterie.



Petits appareils  
électriques



Les écrans



Gros électroménager  
hors froid



Gros électroménager  
froid



# LES LAMPES

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Les ampoules classiques à incandescence et les halogènes sont à jeter avec vos ordures ménagères.

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, (lampes fluocompactes dites "basse-consommation" et néons) mais **elles portent toutes le symbole "poubelle barrée"** signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Une fois collectés, tous les matériaux sont alors recyclés (verre, métaux, poudres fluorescentes, mercure et autres). Toutes les infos complémentaires sont à retrouver sur

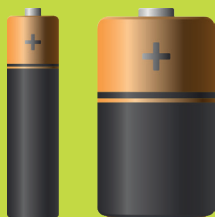
[www.malampe.org](http://www.malampe.org)

# LES PILES

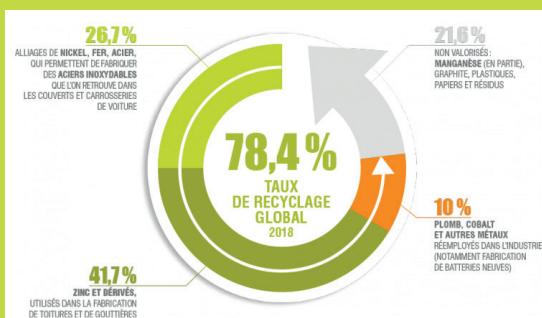
## Collecter les piles, c'est facile !

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les en déchetterie ou dans un des points de collecte Corepile.

Pour trouver le plus proche de chez vous: [www.jerecyclamespiles.com](http://www.jerecyclamespiles.com)



  
**Corepile**



<< Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas >>

Pour éviter d'avoir trop de déchets, il faut nous poser des questions avant d'acheter un produit :

- Est-ce vraiment nécessaire de l'acheter ?
- Puis-je l'emprunter ou le louer ?
- Dois-je le choisir neuf ou d'occasion ?

Quelques pistes d'action :



**N'oubliez pas** votre sac réutilisable en partant faire vos courses.

**Faites une liste** pour vous limiter à ce dont vous avez réellement besoin.

**Choisissez** des produits sans sur-emballage.

**Privilégiez** les produits concentrés ou les éco-recharges.

**Favorisez** les produits au détail ou en vrac.

**Selectionnez** des produits durables et réparables.



**Pensez** aux cadeaux dématérialisés (place de spectacle, abonnement, etc..).

**Revenez au "fait-maison"**, sur les petits plats, sur les produits d'hygiène et d'entretien

<< Réduisons vite nos déchets, ça déborde >>

# QUELQUES ALTERNATIVES

## **Pour la toilette, j'utilise des cotons tiges biodégradables**

En effet, de part leur taille, les cotons tiges échappent aux trieurs des machines et se retrouvent dans le compost. En optant pour des batonnets en papier ou en bambou, ils se dégraderont naturellement sans altérer la qualité du compost.

Changeons nos habitudes : les cotons tiges biodégradables sont en vente dans la plupart des supermarchés.

## **J'utilise des cotons et des lingettes lavables... ... c'est plus écologique et plus économique**

Les disques de coton jetables sont pratiques mais ils sont une vraie catastrophe pour l'environnement... On en consomme plus de 6 millions par mois rien qu'en France, et tout cela part à la poubelle ! Quand aux lingettes jetables, elles sont encore moins biodégradables que les disques de coton et sont souvent imprégnées d'une formule nettoyante très peu noble.

Et surtout, **ne les jetez pas dans les toilettes**, elles bouchent vos canalisations et celles des stations de traitement des eaux usées !

## **Je pense à la prévention des déchets lorsque je bois de l'eau...**

65 fois plus chère que l'eau du robinet, à l'origine de 150 000 tonnes de déchets plastiques par an en France, l'eau embouteillée ne serait pas franchement justifiée.

Même si le recyclage des bouteilles en plastique est bien maîtrisé en France, boire de l'eau au robinet permet de réduire les quantités de déchets plastiques ainsi générées, et donc d'économiser les ressources utilisées pour la production de nouvelles bouteilles en plastique.

D'autant que l'eau du robinet est contrôlée et de bonne qualité.

C'est l'un des produits alimentaires le plus surveillé.

Elle est soumise à de multiples analyses, depuis son origine jusqu'au robinet et à des contrôles quotidiens, pour mesurer sa qualité.

Cette surveillance s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la réglementation française et européenne. Les résultats de ces mesures permettent de garantir que l'eau produite est conforme aux normes sanitaires. A vos gourdes !

**Communauté de Communes  
Terroir de Caux  
11 Route de Dieppe  
76730 Bacqueville en Caux**

02 35 85 46 69

[contact@terroirdecaux.net](mailto:contact@terroirdecaux.net)

[www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr)



Communauté de Communes